



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le mardi 22 mai 2007, à 17h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Québec, 2 rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, président

Madame la mairesse Andrée P. Boucher

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Anne Beaulieu	Gilles Marcotte
Carole Bégin-Giroux	Jean-Marie Matte
Pierre Blouin	Ralph Mercier
Francine Bouchard	Patrick Paquet
Ann Bourget	Guy Perrault
Richard Côté	François Picard
André Demers	Ginette Picard-Lavoie
Raymond Dion	Gérald Poirier
Michel Fecteau	Paul Shoiry
Patrick Huot	Marc Simoneau
Gérard Landry	Jacques Teasdale
Louise Lapointe	Denise Tremblay Blanchette
Lisette Lepage	Denise Trudel
André Letendre	Marie France Trudel
Anne Létourneau	Jérôme Vaillancourt
Alain Loubier	Conrad Verret
Pierre Maheux	Steeve Verret

Sont également présents: Monsieur Alain Marcoux, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
Monsieur René Damphousse, assistant-greffier

Sont absents: Monsieur le conseiller Jean-Marie Laliberté, vice-président
Monsieur le conseiller Jacques Joli-Coeur

CV-2007-0443 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Gérard Landry,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du conseil tenue le 22 mai 2007, en remplaçant le sommaire décisionnel RI2007-024 intitulé : « Participation de *madame la conseillère Lisette Lepage*, membre du comité exécutif, à une mission de promotion du 400^e anniversaire de Québec à Calgary dans le cadre du Stampede, du 5 au 9 juillet 2007 » par le sommaire décisionnel RI2007-026 intitulé : « Participation de *monsieur le conseiller Ralph Mercier*, membre du comité exécutif, à une mission de promotion du 400^e anniversaire de Québec à Calgary dans le cadre du Stampede, du 5 au 9 juillet 2007 ».

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0444 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 et de la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 9 mai 2007

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu d'approuver les procès-verbaux de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 et de la séance spéciale du conseil de la ville tenue le 9 mai 2007, tels qu'ils ont été rédigés.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Rapport verbal de madame la mairesse sur les décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 8 mai 2007

Madame la mairesse Andrée P. Boucher fait rapport des décisions prises lors de la séance spéciale du conseil d'agglomération tenue le 8 mai 2007.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du procès-verbal de la séance du conseil d'agglomération de la ville de Québec tenue le 17 avril 2007.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Richard Côté, en date du 14 mai 2007, relative à sa démission à titre de membre de Vision Québec et à son intention de siéger à titre de conseiller indépendant du district de Vanier.
- Dépôt d'une lettre de monsieur le conseiller Paul Shoiry, en date du 15 mai 2007, relative à des questions concernant le projet de *Règlement de l'agglomération sur les systèmes d'alarme pour la protection contre les intrus*, R.A.V.Q. 34.
- Dépôt d'une lettre de monsieur Gabriel Bédard, en date du 16 mai 2007, accompagnée d'une pétition de citoyens de Cité Bellevue et de la rue Madeleine de Verchères et de documents afférents relatifs au projet de *Règlement modifiant le Règlement de l'arrondissement La Cité sur le zonage et l'urbanisme relatif au territoire de l'ancienne Ville de Québec relativement à la zone 132HP 163.34 (La Champenoise)*, R.A.1V.Q. 109.
- Dépôt, par monsieur le conseiller François Picard, des documents requis par l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* (référence : AP2007-215), soit :
 - a) la liste des contrats de 25 000 \$ et plus sous forme de bons de commande pour le mois de mars 2007;
 - b) la liste des contrats de plus de 2 000 \$, totalisant plus de 25 000 \$, émis à un même fournisseur, sous forme de bons de commande et demandes de paiement pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2007.

Première partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une période d'intervention, d'une durée maximale de quatre-vingt-dix (90) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

- Dépôt, par madame la conseillère Ann Bourget, d'un avis de proposition en date du 15 janvier 2007 et relatif à un plan de mise en oeuvre visant à limiter l'augmentation de la masse salariale de même que le programme d'attrition qui seront appliqués afin d'atteindre les objectifs édictés dans le sommaire FN2006-095 (version 2) adopté le 22 décembre 2006, d'un avis de proposition déposé le 5 février 2007 et relatif aux approvisionnements en carburant, d'un avis de proposition déposé le 20 novembre 2006 et relatif au remboursement des déficits de capitalisation des régimes de retraite et d'un avis de proposition déposé le 18 septembre 2006 et relatif aux orientations et stratégies budgétaires.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de trente-cinq (35) minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Prolongation de la première période de questions des citoyens

À la suite de l'expiration du délai de trente-cinq (35) minutes et conformément aux dispositions de l'article 74 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par madame la conseillère Denise Trudel, de prolonger la première période de questions des citoyens afin d'entendre les citoyens qui n'ont pu s'exprimer dans le délai requis. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 19 h 15.

CV-2007-0445 Avis de proposition déposé par madame la conseillère Marie France Trudel lors de la séance du conseil municipal tenue le 7 mai 2007 - Délai additionnel d'une année avant l'application du règlement concernant l'entretien et le déneigement sur les voies privées dont la fin des services est prévue à compter de juin 2007 - TP2007-022 (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de ne pas donner suite à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 par madame la conseillère Marie France Trudel, à l'effet de demander un délai additionnel d'une année avant l'application du règlement concernant l'entretien et le déneigement sur les voies privées dont la fin des services est prévue à compter de juin 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0446 Condoléances à monsieur le conseiller Yvon Bussièrès et à sa famille

Attendu le décès de madame Lucille Simard-Bussièrès, mère de monsieur le conseiller Yvon Bussièrès, survenu le 19 mai 2007;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Ann Bourget,

appuyée par madame la mairesse Andrée P. Boucher,

il est résolu d'offrir nos plus sincères condoléances à monsieur Yvon Bussièrès, conseiller municipal du district de Saint-Sacrement et président du conseil de la ville, ainsi qu'à toute sa famille.

Adoptée à l'unanimité

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique en quoi consiste la demande de conversion en copropriété divise de l'immeuble situé au 435-441 Saint-Mathias, dans l'arrondissement La Cité.

Aucune personne n'intervient dans ce dossier.

Retour à la séance du conseil

Le conseil de la ville est maintenant appelé à se prononcer sur la demande de conversion en copropriété divise.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'autoriser la conversion en copropriété divise de l'immeuble situé au 435-441 Saint-Mathias, comprenant trois (3) logements.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Projet de modification intitulé « Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain, R.V.Q. 1002 »

Consultation publique

Monsieur le conseiller François Picard explique le projet de *Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain, R.V.Q. 1002* et demande aux citoyens présents de soumettre leurs commentaires.

Six (6) personnes interviennent dans ce dossier dont le dépôt, par Madame Johanne Lavallée, représentant le Comité d'arbres de Charlesbourg, d'un mémoire intitulé : « Mémoire sur les impacts du projet de *Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain, R.V.Q. 1002* ».

Retour à la séance du conseil

Le conseil de la ville est maintenant appelé à se prononcer sur ledit règlement.

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de retirer l'avis de motion relatif au *Règlement sur l'abattage des arbres en milieu urbain, R.V.Q. 1002* ainsi que l'adoption du projet du Règlement R.V.Q. 1002 (Référence : EN2006-046).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0448 **Demande de délai additionnel jusqu'au 18 juin 2007- Avis de proposition déposé par monsieur le conseiller André Demers, lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 - Introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec - DG2007-034 (Ra-1331)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu, pour faire suite au rapport du directeur général en date du 17 mai 2007, d'accorder un délai additionnel, soit jusqu'au 18 juin 2007, pour la production d'une recommandation relative à l'avis de proposition déposé lors de la séance du conseil de la ville tenue le 7 mai 2007 par monsieur le conseiller André Demers, concernant l'introduction de nouvelles limites de vitesse sur le territoire de la ville de Québec.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0449 **Adjudication d'un contrat pour l'achat d'espaces publicitaires pour la publication, dans un quotidien, des avis d'appel d'offres, des avis publics et des publicités de la Ville, pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, avec possibilité de renouvellement du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009 - (VQ-38480) - AP2007-193 (CT-AP2007-193) — (Ra-1330)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adjuger, à « Le Soleil », le contrat en vue de l'achat d'espaces publicitaires pour la publication, dans un quotidien, des avis d'appel d'offres, des avis publics et des publicités de la Ville pour la période du 1^{er} juin 2007 au 31 mai 2008, avec possibilité de renouvellement pour une année additionnelle du 1^{er} juin 2008 au 31 mai 2009, selon les prix unitaires de la soumission, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38480 et à sa soumission en date du 16 avril 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0450 **Adjudication d'un contrat pour la cueillette, le transport, le traitement et l'élimination de résidus domestiques dangereux pour la période du 1^{er} mai 2007 au 28 février 2010 - (VQ-38389) - AP2007-200 (CT-2155660) — (Ra-1330)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'adjuger, à « Chem-Tech Environnement inc. », le contrat en vue

de la cueillette, du transport, du traitement et de l'élimination de résidus domestiques dangereux, à compter de la date d'adjudication jusqu'au 28 février 2010, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38389 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 20 mars 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0451 Attribution de l'odonyme « Édifice René-Bédard » à l'édifice situé au 160, 76^e Rue Est - Arrondissement Charlesbourg - CU2007-043 (Ra-1330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu de nommer l'édifice situé au 160, 76^e Rue Est, sur le territoire de l'arrondissement Charlesbourg, « Édifice René-Bédard », tel que recommandé par le conseil d'arrondissement Charlesbourg.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0452 Construction d'une nouvelle rue au sud de la rue des Thuyas - District de Jean-Talon (18) - Arrondissement Charlesbourg - DE2007-050 (CT-DE2007-050) — (Ra-1330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Gilles Marcotte,

il est résolu :

- 1° d'approuver le projet de lotissement résidentiel à être réalisé par « Les Immeubles RMR inc. », comprenant notamment la construction d'une nouvelle rue, sur une longueur approximative de 120 mètres linéaires, selon une configuration substantiellement conforme à celle illustrée au plan-projet de lotissement joint en annexe au sommaire décisionnel et selon les conditions de l'entente à intervenir;
- 2° d'autoriser « Les Immeubles RMR inc. » à faire préparer les plans et devis nécessaires à la mise en oeuvre du projet mentionné au paragraphe 1°;
- 3° d'autoriser « Les Immeubles RMR inc. » à transmettre, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation, les plans et devis ainsi préparés, après qu'ils aient reçu un avis favorable du Service de l'ingénierie;

- 4° d'autoriser la conclusion, avec « Les Immeubles RMR inc. », d'une entente relative à des travaux municipaux, selon des conditions substantiellement conformes à celles du projet d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'accepter la cession à titre gratuit, à la Ville de Québec, des infrastructures et équipements municipaux ainsi que du lot pour des fins de bassin de rétention, réalisés en application de l'entente ainsi conclue, conditionnellement à l'acceptation partielle ou complète des travaux, conformément au *Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux*, R.R.V.Q. chapitre E-2;
- 6° de demander au Service des affaires juridiques de préparer les documents nécessaires pour l'ouverture des rues ayant fait l'objet de cette cession;
- 7° de demander au Comité de toponymie de proposer un nom pour chaque nouvelle rue réalisée et cédée à la Ville en application de l'entente;
- 8° d'autoriser une dépense de 3 020 \$ aux fins de la participation financière de la Ville à la réalisation des infrastructures et équipements municipaux réalisés en application de l'entente, dont 2 800 \$ pris au Règlement R.V.Q. 1181 et 220 \$ au Règlement R.V.Q. 1018.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0453 **Prise d'acte de l'étude relative aux ponts à responsabilités partagées entre la Ville de Québec et le ministère des Transports - GI2007-047 (Ra-1330)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° de prendre acte du résumé des rapports d'inspections du ministère des Transports du Québec et des prévisions budgétaires de la Ville;
- 2° d'adresser, à la direction du territoire de la Capitale nationale de Québec du ministère des Transports, une résolution du conseil municipal spécifiant que la Ville de Québec a reçu et pris connaissance des rapports d'inspections qui ont été transmis.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0454 **Bail entre la Ville de Québec et la « Société Immobilière Camont Inc. » relativement à la location du deuxième étage de l'édifice sis au 65, rue Sainte-Anne - Virement de fonds - Arrondissement La Cité - GI2007-077 (Ra-1330)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'un bail en vertu duquel « Société immobilière Camont Inc. » loue, à la Ville, le local 200 de l'immeuble sis au 65, rue Sainte-Anne, pour une période de trois (3) ans débutant le 15 mai 2007 et se terminant le 14 mai 2010, le tout à des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel;
- 2° d'autoriser, pour l'année 2007, un virement de 98 000 \$, taxes nettes, du poste contingent à l'activité 1710800 « Gestion des immeubles ». Cette somme sera répartie comme suit au poste contingent : 51 200 \$ pour l'agglomération et 46 800 \$ pour la proximité, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009 et 2010 par les autorités compétentes;
- 3° d'autoriser le directeur du Service de la gestion des immeubles à signer, pour et au nom de la Ville, le bail qui sera préparé à cette fin.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0455 Lettre d'entente particulière entre la Ville de Québec et le « Syndicat du personnel occasionnel de Québec (F.I.S.A.) » - RH2007-325 (Ra-1330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une lettre d'entente particulière relative à la rémunération lors d'affectations temporaires, à intervenir entre la Ville de Québec et le « Syndicat du personnel occasionnel de Québec (F.I.S.A.) », selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de lettre d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0456 Lettre d'entente particulière entre la Ville de Québec, le « Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec » et le « Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec, section locale 1638 » - RH2007-334 (Ra-1330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion d'une lettre d'entente particulière relative au transfert d'unité d'accréditation de l'emploi de technicien en automation, à intervenir entre la Ville de Québec, le « Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec » et le « Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec », selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de lettre d'entente joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0457 Approbation du contrat liant la Ville de Québec et monsieur Danny Prévost, directeur du Bureau de la retraite pour une durée de cinq (5) ans à compter du 11 juin 2007 - RH2007-339 (CT-RH2007-339) — (Ra-1330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat individuel de travail entre la Ville de Québec et monsieur Danny Prévost, directeur du Bureau de la retraite, pour une période de cinq (5) ans, soit du 11 juin 2007 au 11 juin 2011, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008, 2009, 2010 et 2011 par les autorités compétentes, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de contrat individuel de travail joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0458 Adjudication d'une partie du contrat pour effectuer des travaux de réparation de pavage pour l'année 2007 (VQ-38368) - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - AP2007-175 (CT-2155756) — (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu d'adjuger, conditionnellement à la mise en vigueur du règlement R.V.Q. 1264 (fiche 741008-V, PTI 2007-2009), à « Bleau Terrassement & Pavage Ltée », une partie du contrat en vue d'effectuer des travaux de réparation de pavage, dans l'arrondissement Sainte-Foy – Sillery, pour la période du 22 mai au 23 novembre 2007, pour un montant maximal de 64 735 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38368 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 29 mars 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0459 Adjudication d'une partie du contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour les saisons 2007 (VQ-38323) - Arrondissement Charlesbourg - AP2007-181 (CT-2155873) — (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adjuger, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1264, à « Jean Leclerc Excavation inc. », une partie du contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour l'année 2007, pour un montant de 149 037,48 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38323 et à sa soumission en date du 10 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0460 Adjudication de parties du contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour la saison 2007 (VQ-38323) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2007-184 (CT-2155755) — (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu d'adjuger, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1264, à « Les Entreprises Antonio Barrette inc. », une partie du contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour l'année 2007, pour un montant maximal de 90 000 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38323 et à sa soumission en date du 10 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0461 Adjudication d'une partie du contrat pour la réfection du boulevard Pie-XII (VQ-38478) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2007-217 (CT-2156265) — (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller André Demers,

il est résolu d'adjuger, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.V.Q. 1278, à « Métro Excavation inc. », une partie du contrat en vue de la réfection du boulevard Pie-XII, pour un montant de 672 959,07 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38478 et à sa soumission en date du 16 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0462 Autorisation à l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery - Engagement de crédit relatif au contrat pour effectuer la vidange et l'inspection de puisards pour la période du 22 mai 2007 au 30 novembre 2009 (VQ-38326) - Arrondissement Sainte-Foy – Sillery - AP2007-248 (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Gérard Landry,

il est résolu d'autoriser l'arrondissement Sainte-Foy - Sillery à engager le crédit de la Ville relativement à l'adjudication du contrat en vue d'effectuer la vidange et l'inspection de puisards, pour la période du 22 mai 2007 au 30 novembre 2009, pour un montant approximatif de 221 654,51 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38326 et aux prix unitaires de sa soumission en date du 20 avril 2007, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets 2008 et 2009 par les autorités compétentes.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0463 Convention entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, pour et au nom du gouvernement du Québec, relative à une aide financière dans le cadre du programme gouvernemental « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » - Avenants au protocole d'entente intervenu le 28 juillet 2006 entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » relatifs au versement de subventions pour l'achat de documents - CU2007-044 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, pour et au nom du gouvernement du Québec, relativement aux modalités applicables au versement d'une aide financière au montant de 1 406 500 \$

à la Ville, dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'année 2006, en vue de l'achat de divers documents, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° d'autoriser le Service des finances à affecter une somme de 1 169 000 \$ au financement des dépenses du Règlement R.V.Q. 1153 et un montant de 2 522 \$ au budget du Service de la culture aux fins du versement de subventions à « L'Institut Canadien de Québec » pour l'achat de documents;
- 3° de doter les arrondissements Sainte-Foy - Sillery, Charlesbourg, Beauport et Laurentien des sommes respectives de 826 \$, 910 \$, 646 \$ et 524 \$ aux fins de l'achat de divers documents destinés aux bibliothèques;
- 4° d'autoriser la conclusion de l'avenant au protocole d'entente intervenu le 28 juillet 2006 entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de divers documents destinés aux bibliothèques énumérées à l'annexe 1 du protocole d'entente, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 5° d'autoriser la conclusion de l'avenant au protocole d'entente intervenu le 28 juillet 2006 entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de divers documents destinés à la bibliothèque Aliette-Marchand, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'autoriser la conclusion de l'avenant au protocole d'entente intervenu le 28 juillet 2006 entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », relativement au versement d'une subvention pour l'achat de divers documents destinés aux bibliothèques Chrystine-Brouillet et Le Tournesol, le tout selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0464 Convention entre la Ville de Québec et « Le 49^e Congrès Eucharistique international Québec 2008 » pour le versement d'une subvention - Virement de fonds - Aide financière et technique de 450 000 \$ - DT2007-006 (CT-DT2007-006) — (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de la convention à intervenir entre la Ville de Québec et « Le 49^e Congrès Eucharistique international Québec 2008 », relativement au versement de la subvention au montant de 282 000 \$ pour le Congrès Eucharistique international Québec 2008, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention joint en annexe au sommaire décisionnel;

- 2° de verser une subvention de 282 000 \$ pour l'année 2008 à « Le 49^e Congrès Eucharistique international Québec 2008 », sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget 2008. Cette subvention est détaillée de la façon suivante, soit : une somme de 132 000 \$ précisée dans le présent rapport et une somme de 150 000 \$ conformément à la résolution CV-2005-1018, le tout tel que décrit au tableau joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 3° d'autoriser les dépenses des différents services de la Ville pour la tenue du « 49^e Congrès Eucharistique international de Québec » au montant de 168 000 \$, tel que décrit au tableau joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 4° d'autoriser le virement d'un montant de 50 000 \$ du poste contingent vers le budget du Service des technologies de l'information et des télécommunications, au poste 11-15600-1321700, tel que décrit au tableau joint en annexe au sommaire décisionnel et réparti comme suit : 27 400 \$ provenant du contingent d'agglomération et 22 600 \$ du contingent de proximité;
- 5° d'autoriser le Commissariat aux relations internationales à défrayer les coûts reliés à la réception du 17 mai 2007, soit la somme de 10 000 \$, tel que décrit au tableau joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 6° d'autoriser le Bureau du développement touristique et des grands événements à défrayer les coûts techniques reliés aux activités de la Fête-Dieu et la Montée jeunesse prévues en juin 2007, soit la somme de 5 000 \$, tel que décrit au tableau joint en annexe au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0465 Autorisation à des patrouilleurs de la brigade verte de « Vélo Sécur » à délivrer des constats d'infraction relatifs à l'application du *Règlement sur l'eau potable*, R.R.V.Q., chapitre E-1 - EN2007-037 (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de retenir les services de cinq (5) patrouilleurs de la brigade verte de « Vélo Sécur », de les autoriser à appliquer le *Règlement sur l'eau potable*, R.R.V.Q., chapitre E-1, et à délivrer, pour la Ville de Québec et en son nom, des constats d'infraction pour toute infraction relative à ce règlement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0466 **Prise d'acte, par le conseil de la ville, des conclusions d'un emprunt par obligations d'un montant de 85 000 000 \$ effectué le 1^{er} mai 2007 - FN2007-018 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de prendre acte des conclusions de l'emprunt par obligations d'un montant de 85 000 000 \$, daté du 22 mai 2007, avec une échéance moyenne de six (6) ans et cinq (5) mois, pour un coût moyen de 4,5164 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0467 **Dépôt par le trésorier du rapport des activités du premier état comparatif de la Ville de Québec de l'exercice financier 2007 - Virements budgétaires et crédits aux activités d'investissement - FN2007-023 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

1° de prendre acte du premier état comparatif de la Ville de Québec de l'exercice financier 2007;

2° d'autoriser les virements budgétaires du premier trimestre de 2007, décrits à l'annexe D jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 8 830 \$;

3° de donner l'autorisation sur les virements budgétaires du premier trimestre de 2007, selon l'annexe E jointe au sommaire décisionnel au montant de 838 446 \$;

4° d'affecter, aux activités d'investissement, un montant de 2 350 000 \$ et de donner une orientation favorable au conseil d'agglomération pour affecter, aux activités d'investissement, un montant de 150 000 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0468 **Participation de la Ville de Québec pour la création d'une « Chaire de recherche industrielle - interaction Charge lourde/Climat/Chaussée (i3C) », de « l'Université Laval » - Demande de contribution financière dans le cadre d'un « Programme du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) » - IN2006-199 (CT-IN2006-199) — (Ra-1331)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

Il est résolu :

- 1° d'autoriser la participation de la Ville de Québec à la création de la « Chaire de recherche industrielle, interaction Charge lourde/Climat/Chaussée (i3C) », dans le cadre d'un « Programme du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) » parrainé par le « Groupe de recherche en ingénierie des chaussées (GRINCH) » de « l'Université Laval »;
- 2° d'autoriser le versement annuel d'un montant de 25 000 \$ à « l'Université Laval », à titre de contribution financière, pour une période de cinq (5) ans;
- 3° d'autoriser le prêt de sites d'expérimentation, incluant l'appui technique nécessaire du personnel du Service de l'ingénierie pour la mise en oeuvre des essais, ce qui correspond à une contribution, pour le prêt de sites et la fourniture de services, de l'ordre de 15 000 \$ annuellement, et ce, pour une période de cinq (5) ans;
- 4° d'autoriser un ingénieur du Service de l'ingénierie à représenter la Ville sur le comité d'orientation de la « Chaire i3C »;
- 5° d'autoriser madame la mairesse et monsieur le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, la convention de recherche.

Cette participation est conditionnelle à l'approbation du projet par le « Programme du Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) » et de son appui financier.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0469 Adjudication d'un contrat pour les travaux du projet « Réaménagement du boulevard des Gradins » (PRR2006025) (VQ-38254) - Arrondissement Les Rivières - IN2007-047 (CT-2156990) — (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adjuger, à « Inter-Cité Construction ltée », le contrat en vue de la réalisation des travaux du projet « Réaménagement du boulevard des Gradins » (PRR2006025), dans l'arrondissement Les Rivières, pour un montant de 1 122 988,64 \$, incluant les taxes, conformément à la demande des soumissions publiques VQ-38254 et à sa soumission en date du 26 mars 2007, sous réserve de l'approbation des règlements R.V.Q. 1238 et R.V.Q. 1251 et à leur mise en vigueur.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0470 Nomination de membres au sein du « Conseil interculturel de Québec » - RI2007-017 (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Paul Shoiry,

il est résolu de nommer les personnes suivantes à titre de membres au sein du « Conseil interculturel de Québec », pour une période de trois (3) ans :

- Monsieur Boufeldja Benabdallah;
- Madame WU Bin;
- Madame Michèle Dhàiti;
- Monsieur Kevin McCoy;
- Madame Justine Nkangmo;
- Madame Hala Samaan.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0471 Participation de monsieur le conseiller Richard Côté, membre du comité exécutif, au 70^e Congrès annuel et Expo municipale de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à Calgary, qui se tiendra du 1^{er} au 4 juin 2007 - RI2007-023 (CT-RI2007-023) — (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu :

- 1^o d'autoriser monsieur le conseiller Richard Côté, membre du comité exécutif, à participer au 70^e Congrès annuel et Expo municipale de la FCM à Calgary, qui se tiendra du 1^{er} au 4 juin 2007;
- 2^o d'autoriser la dépense de 2 600 \$ pour les frais de transport aérien, d'hébergement et de frais de séjour à Calgary de monsieur le conseiller Richard Côté.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0472 Participation de monsieur le conseiller Ralph Mercier, membre du comité exécutif, à une mission de promotion du 400^e anniversaire de Québec à Calgary dans le cadre du Stampede, du 5 au 9 juillet 2007 - RI2007-024 (CT-RI2007-024) — (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu :

- 1° d'autoriser le déplacement de monsieur le conseiller Ralph Mercier, membre du comité exécutif, à une mission de promotion du 400^e anniversaire de Québec à Calgary dans le cadre du Stampede, du 5 au 9 juillet 2007;
- 2° d'autoriser une dépense de 3 200 \$ pour couvrir les frais de transport aérien, d'hébergement et de frais de séjour de monsieur le conseiller Ralph Mercier.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0473 Promotion au poste de directeur adjoint ou directrice adjointe du Service de police et responsable de la Division des enquêtes spécialisées - RH2007-400 (CT-RH2007-400) — (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Richard Côté,

appuyée par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette,

il est résolu d'autoriser la promotion de madame Sylvie Tousignant (ID. 003122), employée permanente, au poste de directrice adjointe du Service de police et responsable de la Division des enquêtes spécialisées (poste no 19413), conformément aux conditions mentionnées au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0474 Abrogation de la résolution CV-2001-0048 relative à la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et nomination des membres - DG2007-035 (Ra-1332)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2001-0048, adoptée par le conseil de la ville le 14 décembre 2001 et relative à la création de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et à la nomination des membres.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0475 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'acceptation de la limite de la responsabilité civile des locataires par « Tiru (Canada) Inc. » pour l'incinérateur et la station de traitement des boues - AJ2007-039 (Ra-1330)

Madame la conseillère Carole Bégin-Giroux déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'acceptation de la limite à 5 000 000 \$ pour la couverture d'assurance responsabilité civile des locataires souscrite par « Tiru (Canada) Inc. » pour l'incinérateur et la station de traitement des boues;
- 2° l'autorisation au directeur du Service des affaires juridiques à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0476 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat par ExpoCité à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. » pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi, au pavillon de la Jeunesse et sur le site d'ExpoCité - EX2007-009 (Ra-1330)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation :

- 1° à ExpoCité d'exercer l'option de renouvellement prévue lors de l'appel d'offres public et dans le contrat 2006 et d'adjuger le contrat 2007-2008 à « Sécurité Sirois événements spéciaux inc. », pour les services d'une agence de sécurité au Colisée Pepsi, au pavillon de la Jeunesse et sur le site d'ExpoCité, pour un montant d'environ 296 000 \$, excluant les taxes, avec possibilité de renouvellement à l'entière discrétion d'ExpoCité pour la période du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009, conformément à la résolution numéro 2007-42 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 26 avril 2007;
- 2° au directeur général d'ExpoCité à signer le contrat à intervenir.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0477 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité pour l'animation de la scène de place de la Famille dans le cadre des éditions 2007, 2008 et 2009 d'Expo Québec - EX2007-014 (Ra-1330)

Madame la conseillère Francine Bouchard déclare qu'elle a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, elle s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Carole Bégin-Giroux,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adjudication d'un contrat par ExpoCité, à « Les productions Proludik inc. », pour l'animation de la scène de place de la Famille, pour un montant d'environ 90 000 \$ par année, excluant les taxes, dans le cadre d'Expo Québec 2007, 2008 et 2009, conformément à la résolution numéro 2007-48 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 26 avril 2007;
- 2° l'autorisation à la directrice générale adjointe d'ExpoCité à signer le contrat à intervenir ainsi que ceux qui pourraient s'ajouter.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0478 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication des contrats par ExpoCité pour la gestion des services alimentaires au Centre de foires, au Bistro du Colisée Pepsi, dans les loges corporatives du Colisée Pepsi et autres événements sur le site et pour l'opération des concessions des casse-croûte au Colisée Pepsi et au pavillon de la Jeunesse - EX2007-015 (Ra-1330)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication de contrats par ExpoCité, à :

- 1° « Groupe Compass (Québec) Ltée », pour la gestion des services alimentaires au Centre de foires, au restaurant le Bistro du Colisée Pepsi, dans les loges corporatives du Colisée Pepsi et pour tout autre événement sur le site d'ExpoCité, du 1^{er} août 2007 au 30 juin 2010, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles d'un an, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012;
- 2° « Services alimentaires Monchâteau inc. », pour l'opération des casse-croûte du Colisée Pepsi et du pavillon de la Jeunesse, pour la période débutant le 15 juin 2007 pour le pavillon de la Jeunesse et le 15 juillet 2007 pour le Colisée Pepsi et se terminant le 30 juin 2010, avec possibilité de renouvellement pour deux (2) périodes additionnelles d'un an, soit du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 et du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, conformément à la résolution numéro 2007-47 adoptée par

le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 26 avril 2007;

3° et l'autorisation au directeur général d'ExpoCité à signer lesdits contrats.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0479 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité relatif au mandat d'honoraires professionnels pour le projet de construction du Centre administratif d'ExpoCité - EX2007-016 (Ra-1330)

Monsieur le conseiller Paul Shoiry déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

1° après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité, à « Dessau-Soprin inc. », relatif au mandat d'honoraires professionnels en ingénierie pour le projet de construction du Centre administratif d'ExpoCité, pour un montant total de 167 962 \$, incluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-44 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 26 avril 2007;

2° l'autorisation au directeur général d'ExpoCité à signer ledit contrat.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0480 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation des représentants de l'employeur au Comité de placements des régimes de retraite - RH2007-336 (Ra-1330)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la désignation de messieurs Michel Sanschagrin, Jean Perron et Raynald Bédard, à titre de représentants de la Ville de Québec au Comité de placements des régimes de retraite. La durée du mandat est pour une période d'un an, à compter du 15 mai 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0481 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la mise en vigueur de la nouvelle nomenclature des emplois fonctionnaires et l'approbation des opérations suivantes : correction des rangements temporaires, équité salariale et équité interne, ainsi que du versement des sommes afférentes - RH2007-338 (CT-RH2007-338) — (Ra-1330)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la mise en vigueur de la nouvelle nomenclature des emplois fonctionnaires et d'approuver les opérations suivantes : correction des rangements temporaires, équité salariale et équité interne, ainsi que le versement des sommes afférentes, conformément aux énoncés mentionnés dans les annexes 1 à 12 du présent sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0482 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'une partie du contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour la saison 2008 (VQ-38323) - Arrondissement Charlesbourg - AP2007-181 (CT-2155873) — (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 183, l'adjudication, à « Jean Leclerc Excavation inc. », d'une partie du contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour l'année 2008, pour un montant de 149 037,48 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38323 et à sa soumission en date du 10 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0483 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'une partie du contrat pour effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour la saison 2007 (VQ-38323) - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery - AP2007-184 (CT-2155755) — (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 183, l'adjudication, à « Les Entreprises Antonio Barrette inc. », d'une partie du contrat en vue d'effectuer des travaux mineurs de réparation de trottoirs et bordures pour l'année 2007, pour un montant maximal de 43 762,49 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38323 et à sa soumission en date du 10 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0484 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'une partie du contrat pour la réfection du boulevard Pie-XII - Arrondissement Sainte-Foy - Sillery (VQ-38478) - AP2007-217 (CT-2156265) — (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Francine Bouchard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 231, l'adjudication, à « Métro Excavation inc. », d'une partie du contrat en vue de la réfection du boulevard Pie-XII, pour un montant de 597 531,01 \$, incluant les taxes, conformément à la demande de soumissions publiques VQ-38478 et à sa soumission en date du 16 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0485 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'une convention entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications relative à une aide financière pour l'année 2006 dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes » et la conclusion d'un avenant au protocole d'entente entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec » relatif au versement d'une subvention pour l'achat de divers documents pour la bibliothèque Gabrielle-Roy - CU2007-045 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation pour la conclusion d'une convention à intervenir entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications, concernant les modalités applicables au versement d'une aide financière au montant de 1 406 500 \$ dans le cadre du programme « Aide aux projets - Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », pour l'année 2006, pour l'achat de divers documents, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles contenues dans le projet de convention et dont copie est jointe en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation au Service des finances à affecter une somme de 231 000 \$ au financement des dépenses du Règlement R.A.V.Q. 58 et un montant de 1 072 \$ au budget du Service de la culture aux fins du versement d'une subvention à « L'Institut Canadien de Québec » pour l'achat de documents;
- 3° l'autorisation pour la conclusion d'un avenant au protocole d'entente intervenu le 28 juillet 2006 entre la Ville de Québec et « L'Institut Canadien de Québec », pour l'achat de divers documents pour la bibliothèque Gabrielle-Roy, le tout selon les conditions substantiellement conformes à celles prévues à l'avenant joint en annexe au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0486 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la convention à intervenir entre la Ville de Québec et « La Société nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale » pour la tenue de la « Fête Nationale dans la Capitale », le 23 juin 2007 - Aides en services de 217 000 \$ - DT2007-015 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la conclusion de la convention à intervenir entre la Ville de Québec et « La Société nationale des Québécois et des Québécoises de la Capitale », relative à l'aide en services municipaux pour la réalisation de la « Fête Nationale dans la Capitale », selon les conditions substantiellement conformes à celles du projet de contrat joint en annexe au sommaire décisionnel;
- 2° l'autorisation des dépenses des différents services de la Ville pour la réalisation de l'événement, soit la somme de 217 000 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0487 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un bail entre ExpoCité et « 6094350 Canada inc. » faisant affaires sous la dénomination sociale « Le RadioX de Québec » pour la location du pavillon de la Jeunesse, du 1^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2011 - EX2006-020 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, la conclusion d'un bail en vertu duquel ExpoCité loue le pavillon de la Jeunesse à « 6094350 Canada inc. (Le RadioX de Québec) », du 1^{er} septembre 2006 au 31 juillet 2011, conformément à la résolution numéro 2007-45 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 26 avril 2007 jointe en annexe au sommaire décisionnel, et au projet de bail également joint audit sommaire.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0488 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité pour l'acquisition d'un gril en deux (2) parties et d'un système de levage pour la présentation de diverses activités au pavillon de la Jeunesse - EX2007-017 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication de contrats par ExpoCité, à :

- 1° « Arcofab 2000 inc. », en vue de l'acquisition d'un gril en deux (2) parties pour la présentation de diverses activités au pavillon de la Jeunesse, pour un montant d'environ 115 810 \$, excluant les taxes;
- 2° « Groupe Show Distribution inc. », en vue de l'acquisition du système de levage pour la présentation de diverses activités au pavillon de la Jeunesse, pour un montant d'environ 106 522,90 \$, excluant les taxes;

conformément à la résolution numéro 2007-43 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 26 avril 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0489 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité pour l'acquisition d'un tableau indicateur pour la présentation de diverses activités au Colisée Pepsi - EX2007-019 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité, à « Daktronics Canada », en vue de l'acquisition d'un tableau indicateur pour la présentation de diverses activités au Colisée Pepsi, pour un montant total d'environ 1 581 482 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-55 adoptée par le conseil d'administration d'ExpoCité en date du 1^{er} mai 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Première prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, il est proposé par monsieur le conseiller Paul Shoiry, appuyé par madame la conseillère Denise Tremblay Blanchette, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette prolongation. Il est 22 heures.

CV-2007-0490 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité pour le remplacement des sièges au Colisée Pepsi - EX2007-021 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, après une demande de soumissions publiques et l'examen des soumissions reçues, l'adjudication d'un contrat par ExpoCité, à « JES Construction inc. », en vue du remplacement des sièges, niveau loge du Colisée Pepsi, par des sièges de type médaillon de la compagnie Hussey, pour un montant de 809 700 \$, excluant les taxes, conformément à la résolution numéro 2007-59 adoptée par le conseil d'administration en date du 15 mai 2007.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0491 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la prise d'acte des conclusions d'un emprunt par obligations d'un montant de 85 000 000 \$ effectué le 1^{er} mai 2007 - FN2007-018 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, les conclusions de l'emprunt par obligations d'un montant de 85 000 000 \$, daté du 22 mai 2007, avec une échéance moyenne de six (6) ans et cinq (5) mois, pour un coût moyen de 4,5164 %, dont copie est jointe en annexe A au sommaire décisionnel.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0492 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le dépôt du premier état comparatif de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2007, des virements budgétaires du premier trimestre de 2007 et affectation d'un montant aux activités d'investissement - FN2007-022 (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la prise d'acte du premier état comparatif de l'agglomération de la Ville de Québec pour l'exercice financier 2007;
- 2° l'autorisation pour les virements budgétaires du premier trimestre de 2007 décrits à l'annexe E jointe au sommaire décisionnel, pour un montant de 838 446 \$;
- 3° l'autorisation pour l'affectation aux activités d'investissement d'un montant de 150 000 \$.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0493 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le virement de fonds d'un montant de 100 000 \$ du poste « contingent » pour des travaux de consolidation des assises des culées de trois (3) ponts de la rivière Lorette et d'amélioration de la section d'écoulement et une étude d'optimisation de la gestion du barrage du lac Saint-Charles - TP2007-021 (CT-TP2007-021) — (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Jacques Teasdale,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le virement de fonds d'un montant de 100 000 \$, taxes nettes, du poste « contingent » aux activités 4110700 (aqueduc, égout et voirie) et 4110400 (traitement de l'eau) du Service des travaux publics pour des travaux de consolidation des assises des culées de trois (3) ponts de la rivière Lorette et d'amélioration de la section d'écoulement et une étude d'optimisation de la gestion du barrage du lac Saint-Charles. Cette somme sera répartie comme suit au poste contingent pour maintenir les compétences : 59 850 \$ pour l'agglomération et 40 150 \$ pour la proximité.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0494 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, la création de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement et nomination des membres - DG2007-035 (Ra-1332)

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° la création de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement;
- 2° le mandat à la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement de tenir les assemblées publiques de consultation prévues par l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1);
- 3° la nomination des personnes suivantes à titre de membres de la Commission consultative sur le schéma d'aménagement et de développement :
 - Mme Andrée P. Boucher, mairesse de la Ville de Québec, à titre de présidente;
 - M. Ralph Mercier, conseiller municipal;
 - M. François Picard, conseiller municipal;
 - M. Richard Côté, conseiller municipal;
 - Mme Lisette Lepage, conseillère municipale;
 - M. Guy Perrault, conseiller municipal;
 - Mme Marie France Trudel, conseillère municipale;
 - M. Marcel Corriveau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures;

- M. Émile Loranger, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0495 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2007 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 78 - Renonciation au droit d'opposition - DE2007-036 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2007 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 78.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur le versement d'un montant, pour les années 2007 et suivantes, au Fonds de développement du logement social de Québec, et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 78.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0496 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux établissements de vente au détail d'une superficie de plancher supérieure à 4 000 mètres carrés relativement à l'ajout d'un secteur admissible à un tel établissement, R.A.V.Q. 100 - AT2007-123 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur le contrôle intérimaire relativement aux établissements de vente au détail d'une superficie de plancher supérieure à 4 000 mètres carrés relativement à l'ajout d'un secteur admissible à un tel établissement*, R.A.V.Q. 100.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0497 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs, R.A.V.Q. 165 - EN2007-038 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur le programme de subvention pour promouvoir la réalisation d'ouvrages de stabilisation des rives des cours d'eau et des lacs*, R.A.V.Q. 165.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0498 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement d'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur de la Maison O'Neill et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 188, tel que modifié - AT2007-152 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Gérald Poirier,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement extérieur de la Maison O'Neill et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 188, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0499 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'abrogation de la résolution CA-2007-0200 relative à l'appropriation d'un montant de 604 000 \$ au fonds général de l'agglomération lequel est approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur des travaux de réfection et de construction d'infrastructures municipales de surface ainsi que sur la phase 3 des travaux de réaménagement de la 1^{re} Avenue et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 231, tel que modifié et l'appropriation d'un montant de 329 000 \$ au fonds général de l'agglomération lequel est approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération - IN2007-061 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'abrogation, à toutes fins que de droit, de la résolution CA-2007-0200, adoptée par le conseil d'agglomération de la Ville de Québec le 8 mai 2007, relative à l'appropriation d'un montant de 604 000 \$ au fonds général de l'agglomération lequel est approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération;
- 2° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur des travaux de réparation et de construction d'infrastructures municipales de surface ainsi que sur la phase 3 des travaux de réaménagement de la 1^{re} Avenue et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 231, tel que modifié;
- 3° l'appropriation d'un montant de 329 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 231, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement;
- 4° l'appropriation d'un montant de 329 000 \$ prévu au paragraphe 30, lui-même approprié à même le surplus non affecté de l'agglomération, afin de financer les dépenses affectées au fonds général, conformément à l'article 3 du Règlement R.A.V.Q. 231 et d'autoriser le renflouement du surplus après l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0500 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire de commerce majeur à même une aire urbaine, R.A.V.Q. 232 - AT2007-137 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement numéro 207 concernant le schéma d'aménagement de la Communauté urbaine de Québec relativement à la création d'une aire de commerce majeur à même une aire urbaine*, R.A.V.Q. 232.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0501 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une contribution financière à la Fondation de la faune du Québec en application de la convention relative à l'acquisition de différents milieux naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 236 - EN2007-039 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement abrogeant le Règlement de l'agglomération sur le versement d'une contribution financière à la Fondation de la faune du Québec en application de la convention relative à l'acquisition de différents milieux naturels et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 236.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0502 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Tinn-Co inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, R.A.V.Q. 237 - DE2007-054 (Ra-1331)**

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par monsieur le conseiller Guy Perrault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Tinn-Co inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 237.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur l'aliénation à Tinn-Co inc. d'un immeuble situé dans le parc industriel François-Leclerc à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche*, R.A.V.Q. 237.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0503 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adoption du Règlement de l'agglomération sur les travaux de la phase 1 de la mise en valeur de l'îlot des Palais et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.A.V.Q. 241 et l'appropriation d'un montant de 1 575 000 \$ au fonds général de l'agglomération - Renonciation au droit d'opposition - DG2007-032 (Ra-1332)**

Monsieur le conseiller Paul Shoiry déclare qu'il a directement ou

indirectement un intérêt pécuniaire particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci.

Sur la proposition de madame la mairesse Andrée P. Boucher,

appuyée par madame la conseillère Lisette Lepage,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'adoption du *Règlement de l'agglomération sur les travaux de la phase 1 de la mise en valeur de l'îlot des Palais et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 241;
- 2° l'appropriation d'un montant de 1 575 000 \$, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.A.V.Q. 241, au fonds général de l'agglomération. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Il est également résolu que la Ville de Québec renonce à son droit de s'opposer, en vertu de l'article 116.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001), au *Règlement de l'agglomération sur les travaux de la phase 1 de la mise en valeur de l'îlot des Palais et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.A.V.Q. 241.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0504 Entente de service entre le conseil d'arrondissement Charlesbourg et le conseil de la ville, relativement aux objets prévus au *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2 - A4GT2007-013 (Ra-1330)

Considérant que l'article 10 du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q., chapitre B-2 prévoit la désignation d'un fonctionnaire qui reçoit les demandes de permis;

Considérant que ce règlement doit être appliqué sur l'ensemble du territoire;

Considérant qu'en vertu de l'article 70 de la *Charte de la Ville de Québec*, un conseil d'arrondissement peut fournir au conseil de la ville le service relié aux compétences de ce dernier;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par monsieur le conseiller Michel Fecteau,

il est résolu d'accepter l'offre de service du conseil d'arrondissement Charlesbourg à l'effet de fournir, au conseil de la ville, les services :

- 1° du fonctionnaire désigné, responsable de la délivrance des permis et des certificats, désigné conformément au *Règlement sur la délivrance des permis et des certificats*, R.R.V.Q. chapitre D-2, pour agir comme fonctionnaire désigné en vertu du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2;
- 2° des techniciens en bâtiment et d'un directeur de la Section des permis et inspection de la Division de la gestion du territoire et des techniciens en génie civil de la Division des travaux publics, afin d'assurer la gestion du *Règlement sur les branchements privés d'eau potable et d'égout et certaines dispositions particulières en plomberie*, R.R.V.Q. chapitre B-2, sur le territoire de l'arrondissement Charlesbourg.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0505 Réalisation de divers travaux d'aménagements et achats d'équipements relatifs aux parcs et équipements récréatifs du district de Saint-Émile - Arrondissement La Haute-Saint-Charles - Appropriation d'un montant de 56 000 \$ à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Saint-Émile - A7LS2007-015 (CT-A7LS2007-015) — (Ra-1330)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'approprier un montant de 56 000 \$ à même le surplus non affecté de l'ancienne Ville de Saint-Émile, pour la réalisation de divers travaux d'aménagements et l'achat d'équipements relatifs aux parcs et équipements récréatifs du district de Saint-Émile, de l'arrondissement La Haute-Saint-Charles.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0506 Avis de motion relatif au *Règlement modifiant le Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats relativement au lot numéro 3 933 978 du cadastre du Québec*, R.V.Q. 1060 - AT2007-069 (Ra-1330)

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme et l'établissement des droits payables pour les permis et les certificats relativement au lot numéro 3 933 978 du cadastre du Québec situé dans l'arrondissement Charlesbourg.

L'article 44 de ce règlement est modifié afin de permettre la délivrance d'un permis de construction sur le lot numéro 3 933 978 du cadastre du Québec

même si celui-ci n'est pas situé en bordure d'une rue publique où les services d'aqueduc et d'égout sont établis.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0507 **Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le versement d'une subvention à la Maison des jeunes de Les Saules et de Lebourgneuf inc. pour les fins de la reconstruction de leurs locaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1258 - A2LS2007-030 (Ra-1330)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement sur le versement d'une subvention à la Maison des jeunes de Les Saules et de Lebourgneuf inc. pour les fins de la reconstruction de leurs locaux et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés afin de remplacer le versement de la subvention à la Maison des jeunes de Les Saules et de Lebourgneuf inc. par la réalisation de travaux d'aménagement et de rénovation du bâtiment situé au terminus d'autobus du Réseau de transport de la Capitale, à l'intersection du boulevard Masson et de la rue Michelet, afin d'y installer la Maison des jeunes.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0508 **Avis de motion relatif au Règlement sur l'acquisition de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les aires publiques et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1267 - TP2007-017 (Ra-1330)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Picard qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement ordonnant l'acquisition et l'installation de contenants à matières résiduelles à deux voies pour les rues, parcs et bâtiments municipaux ainsi que l'embauche du personnel d'appoint y afférents.

Ce règlement prévoit une dépense de 200 000 \$ pour l'acquisition des biens et l'embauche du personnel d'appoint ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0509 **Appropriation d'un montant de 20 000 \$ au fonds général de la Ville - TP2007-017 (Ra-1330)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'approprier un montant de 20 000 \$, soit l'équivalent de 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1267, au fonds général de la Ville. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0510 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation de commerce de détail et services - urbain (CD/SU), R.V.Q. 570 - AT2007-126 (Ra-1331)*

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Guy Perrault qu'il proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement afin d'y modifier les densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation « Commerce de détail et services - urbain (CD/SU) ». Ainsi, la limite de densité fixée à 12 000 mètres carrés et à un maximum de 4 000 mètres carrés par établissement relativement au commerce de vente au détail est éliminée dans le secteur situé au sud de l'avenue Watt, au nord de l'avenue Blaise-Pascal et à l'est de l'autoroute Duplessis, dans l'arrondissement Laurentien. Le secteur permettra désormais l'établissement de commerces de grande surface.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

CV-2007-0511 *Projet du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation de commerce de détail et services - urbain (CD/SU), R.V.Q. 570 - AT2007-126 (Ra-1331)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Ralph Mercier,

il est résolu d'adopter le projet du Règlement modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux densités d'occupation permises à l'intérieur d'une aire d'affectation de commerce de détail et services - urbain (CD/SU), R.V.Q. 570.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0512 Modification de la résolution CV-2006-1077 relative aux services municipaux rendus sur les rues privées - FN2007-026 (Modifie CV-2006-1077) (Ra-1331)

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller François Picard,

il est résolu de modifier la résolution CV-2006-1077, adoptée par le conseil de la ville le 18 décembre 2006, relative aux services rendus sur les rues privées, en remplaçant le paragraphe 3^o par le suivant :

« 3^o que la ville entretienne une rue privée lorsque celle-ci remplit les conditions suivantes :

a) conformément à l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales*, (L.R.Q. chapitre C-47.1), elle fait l'objet d'une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains demandant son entretien;

b) elle est une des rues privées visées à l'annexe I de la présente résolution.

L'entretien d'une rue privée correspond à la fourniture des services suivants :

a) déneiger, conformément à la politique de déneigement adoptée par la résolution numéro CV-2006-0883, le 16 octobre 2006;

b) réparer ponctuellement la chaussée, notamment les nids-de-poule et crevasses;

c) épandre du gravier, si requis, pour recouvrir la surface carrossable seulement;

d) si la chaussée de la rue n'est pas asphaltée, passer la niveleuse cinq fois pendant l'année. Le passage de la niveleuse inclut le compactage du gravier;

e) si la chaussée de la rue n'est pas asphaltée, épandre un abat-poussière avec du chlorure de magnésium sur une largeur minimale de cinq mètres, trois fois pendant l'année;

f) si la chaussée de la rue est asphaltée, réparer le pavage suite à une inspection ou à une demande spécifique des propriétaires;

g) si la chaussée de la rue est asphaltée, balayer la chaussée une fois au printemps;

h) profiler les fossés de drainage existants qui sont longitudinaux à la rue privée, une fois par trois ans afin de maintenir un drainage adéquat de la chaussée. Cependant, pour que ce service soit rendu par la ville, les propriétaires ou occupants riverains de la rue doivent, avant le dépôt d'une requête et le début de l'entretien d'une voie privée, avoir réalisé le drainage adéquat de la rue au moyen de fossés longitudinaux;

i) nettoyer les embouchures de ponceaux transversaux existants des encombrements possibles.

L'entretien d'une rue privée n'inclut pas les services suivants :

a) entretenir des fossés transversaux et des ponceaux qui ne sont pas transversaux;

b) construire ou corriger des infrastructures;

- c) entretenir, réparer ou opérer des conduites ou des réseaux privés d'aqueduc et d'égout;
- d) installer et entretenir la signalisation et l'éclairage;
- e) ligner ou marquer la chaussée.

Une rue privée est présumée entretenue dès la délivrance, par le directeur du Service des travaux publics, d'une confirmation d'entretien, et ce, sans égard au début de la fourniture des services.

La rue cesse d'être entretenue dès la réception, par la ville, d'une requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains demandant la cessation de son entretien. ».

Il est également résolu que l'annexe I de la présente résolution fasse partie intégrante de la résolution CV-2006-1077 relative aux services municipaux rendus sur les rues privées (TP2006-043).

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

AM-2007-0513 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2007 relativement à la compensation pour l'entretien d'une rue privée, R.V.Q. 1226 - FN2007-026 (Ra-1331)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement sur l'imposition des taxes et des compensations pour l'exercice financier de 2007 afin d'y introduire une compensation pour l'entretien d'une rue privée.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

AM-2007-0514 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains, R.V.Q. 1276 - AT2007-141 (Ra-1331)*

Avis de motion est donné par madame la conseillère Lisette Lepage qu'elle proposera ou qu'il sera proposé, lors d'une prochaine séance de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement sur l'installation des fils des services d'utilité publique dans des conduits souterrains.

L'article 5 est modifié afin de soumettre les habitations comportant un minimum de neuf logements, au lieu de quatre logements, à l'obligation de placer les fils des services d'utilité publique dans des conduites souterraines, peu importe dans quelle partie du territoire elles se situent.

Les plans RVQ914-04, RVQ914-05 et RVQ914-07 sont remplacés.

La formulation de certains articles est modifiée afin de préciser la portée de ceux-ci.

Le comité exécutif ou le conseil d'arrondissement concerné est autorisé à édicter des ordonnances pour permettre l'installation de lignes aériennes temporaires pour la période de réalisation d'un projet.

Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.

Conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le greffier mentionne l'objet de chaque règlement, sa portée, son coût et, s'il y a lieu, son mode de financement et son mode de paiement et de remboursement.

CV-2007-0515 *Règlement sur la constitution d'un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1223 - AT2007-119 (Ra-1327)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la constitution d'un site du patrimoine dans le secteur de la côte des Érables de l'arrondissement Les Rivières, R.V.Q. 1223.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0516 *Règlement sur les travaux de la phase 1 de mise en valeur du centre du quartier Saint-Rodrigue de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1233 - AT2007-038 (Ra-1328)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Ralph Mercier,

appuyée par madame la conseillère Denise Trudel,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur les travaux de la phase 1 de mise en valeur du centre du quartier Saint-Rodrigue de l'arrondissement Charlesbourg et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1233.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0517 *Règlement sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1241 - CU2007-004 (Ra-1326)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement, pour l'année 2007, d'une subvention à l'Institut Canadien de Québec ainsi que sur l'acquisition de biens pour certaines bibliothèques municipales et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1241.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième prolongation de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 43 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée, R.R.V.Q. chapitre R-2*, il est proposé par monsieur le conseiller Raymond Dion, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Teasdale, de prolonger la séance pour une période additionnelle de trente (30) minutes. Les membres du conseil consentent à l'unanimité à cette demande de prolongation. Il est 22 h 30.

CV-2007-0518 *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un parc de rouli-roulant ainsi que d'acquisition de biens pour le Dojo de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1269 - LS2007-010 (Ra-1327)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Marc Simoneau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement d'un parc de rouli-roulant ainsi que d'acquisition de biens pour le Dojo de Beauport et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1269.*

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0519 *Règlement sur le versement d'une subvention à la Coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires Méduse et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 1274 - CU2007-025 (Ra-1327)*

Sur la proposition de madame la conseillère Lisette Lepage,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre Maheux,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement d'une subvention à la Coopérative de producteurs et de diffuseurs artistiques, culturels et communautaires Méduse et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1274.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0520 *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Laurentien et sur le versement d'une subvention à la Corporation Centre paroissial Abbé-Beaulieu inc. et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1275 - A8LS2007-016 (Ra-1328)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Guy Perrault,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-Marie Matte,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur des travaux d'aménagement et d'amélioration de certains parcs de l'arrondissement Laurentien et sur le versement d'une subvention à la Corporation Centre paroissial Abbé-Beaulieu inc. et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1275.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0521 *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1278, tel que modifié - IN2007-060 (Ra-1331)

Le greffier, M^e Sylvain Ouellet, fait lecture des modifications.

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par madame la conseillère Ginette Picard-Lavoie,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur les travaux requis pour la réalisation d'une partie des projets de proximité du programme triennal d'immobilisations 2007 à 2009 et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés*, R.V.Q. 1278, tel que modifié.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

CV-2007-0522 Abrogation de la résolution CV-2007-0429 relative à l'appropriation d'un montant de 1 160 000 \$ au fonds général de la Ville - Appropriation d'un montant de 1 435 000 \$ au fonds général de la Ville - IN2007-060 (Abroge CV-2007-0429) (Ra-1331)

Sur la proposition de monsieur le conseiller François Picard,

appuyée par monsieur le conseiller Richard Côté,

il est résolu :

- 1° d'abroger, à toutes fins que de droit, la résolution CV-2007-0429, adoptée par le conseil le 7 mai 2007, relative à l'appropriation d'un montant de 1 160 000 \$ au fonds général de la Ville;
- 2° d'approprier un montant de 1 435 000 \$, soit une somme inférieure à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 1278, au fonds général de la Ville. Le fonds général sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

(Monsieur le président s'est abstenu de voter)

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions, d'une durée maximale de dix (10) minutes, est tenue à l'intention des citoyens et citoyennes présents.

Deuxième partie de la période d'intervention des membres du conseil

Une seconde période d'intervention, d'une durée maximale de trente (30) minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément à l'article 41 du *Règlement intérieur du conseil de la ville sur la régie interne et la procédure d'assemblée*, R.R.V.Q. chapitre R-2, le président, monsieur Yvon Bussièrès, déclare la séance close à 22 h 52 puisque le conseil a disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour.

Yvon Bussièrès
Président

Sylvain Ouellet
Greffier